

# Journée internationale de l'environnement



SÉANCES PUBLIQUES

PUBLIÉE LE 05/06/2014

Le CESE rappelle son engagement en faveur de la protection de notre écosystème

La question environnementale constitue depuis plusieurs années l'une des priorités des travaux du CESE.

Depuis 2011, le CESE s'est fortement positionné en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable :

*L'adaptation de la France au changement climatique mondial ( voté le 13/05/2014) . Rapporteurs : Jean Jouzel et Antoine Bonduelle*

*L'éducation à l'environnement et au développement durable tout au long de la vie, pour la transition écologique ( voté le 26/11/2013) . Rapporteurs : Antoine Dulin et Allain Bougrain-Dubourg*

*Agir pour la biodiversité ( voté le 11/09/2013) . Rapporteurs : Marc Blanc et Allain Bougrain-Dubourg*

*Financer la transition écologique et énergétique ( voté le 10/09/2013) . Rapporteur : Gaël Virlouvet*

*Quels moyens et quelle gouvernance pour une gestion durable des océans ? ( voté le 09/07/2013) . Rapporteur : Catherine Chabaud*

*La transition énergétique : 2020-2050 : un avenir à bâtir, une voie à tracer ( voté le 09/01/2013) . Rapporteurs : Catherine Tissot Colle et Jean Jouzel*

*De la gestion préventive des risques environnementaux : la sécurité des plateformes pétrolières en mer (voté le 13/03/2012) Rapporteur : Jacques Beall et Alain Feretti*

*Bilan du Grenelle de l'environnement : pour un nouvel élan ( voté le 15/02/2012) . Rapporteur : Pierrette Crosemarie*

*La biodiversité : relever le défi sociétal ( voté le 09/06/2011). Rapporteur : Marc Blanc*

En matière de biodiversité, le CESE se rejouit les efforts importants faits pour atteindre certains objectifs fixés dans la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) mais aussi dans la compréhension des enjeux par les acteurs. Il alerte toutefois sur le décalage existant entre les ambitions affichées en matière de protection et de reconquête de la biodiversité et les moyens affectés à ces ambitions.

Le projet de loi relatif à la biodiversité, déposé à l'Assemblée Nationale le 26 mars 2014, est l'occasion de combler cet écart existant entre ambitions et moyens. Le CESE se félicite donc de la suite donnée à ses propositions dans ce projet de loi.

Le projet de loi envisage ainsi la création d'un Comité national de la biodiversité, dédié à la concertation et à la consultation, ainsi qu'un nouveau Conseil national de protection de la nature, qui serait une instance d'expertise scientifique et technique, dispositif qui a recueilli l'assentiment du CESE dans l'avis [Agir pour la biodiversité](#).

Par ailleurs, le CESE se félicite que sa recommandation d'intégrer la nature auprès de la culture pour les Journées Européennes du Patrimoine soit effective, mais également de la création, ainsi qu'il le préconisait, d'une Agence française pour la biodiversité. Cette agence permettra une meilleure diffusion des connaissances et d'améliorer la formation des professionnels, aussi bien de l'Etat ou des collectivités, que d'autres employeurs concernés par la biodiversité.

MM. Marc Blanc et Allain Bougrain Dubourg, ont d'ailleurs été auditionnés le 3 juin dernier par la Commission du développement durable de l'Assemblée nationale, en vue de l'examen du projet de loi.

Ce projet de loi et cette audition mettent en exergue le rôle du CESE d'éclaireur du débat et des décisions publiques sur les grands sujets environnementaux. Ils montrent le processus dynamique de long terme dans lequel s'inscrivent les avis, et le dialogue fort qui existe entre le Parlement, le Gouvernement et le CESE pour l'élaboration des lois. C'est seulement par ce dialogue permanent entre les acteurs de la biodiversité que les objectifs de protection et de reconquête de celle-ci pourront être atteints.